



Laval, le 21/11/2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Avancée des travaux menés par la mission d'appui sur la prise en charge des urgences en Mayenne

La Préfecture de la Mayenne et l'Agence régionale de santé Pays de la Loire présentent, ce jour, au comité de suivi des urgences, un point d'étape sur la mise en œuvre des travaux menés par la mission d'appui pour consolider et sécuriser l'accès aux soins urgents dans le département. Depuis le 3 novembre, plusieurs mesures opérationnelles ont été déployées afin de garantir la continuité de la prise en charge et renforcer la lisibilité de l'organisation territoriale des urgences, du SAMU et du SMUR. Les membres de la mission d'appui et les représentants du GHT53 présentent les changements opérés, les premiers éléments d'activité et les travaux en cours ou à mener.

#### Le dépôt transitoire de la régulation médicale du SAMU53 vers le SAMU49

Depuis le 3 novembre, la régulation médicale du 15 est transférée de manière transitoire au SAMU 49. Ce transfert a pu être réalisé grâce à l'implication et l'engagement des équipes médicales et paramédicales. Une ligne médicale dédiée à la Mayenne permet en continu de réguler depuis le SAMU49, le décroché de l'appel étant toujours effectué par un assistant de régulation médicale sur site au CH Laval.

#### La réouverture des urgences du Centre hospitalier de Laval 7j/7 et 24h-24h

Le redéploiement de ressources et l'appui des CHU voisins et CH du Mans ont permis la réouverture en continu du Service des Urgences du CH Laval depuis le 3 novembre. L'objectif de consolider les services des urgences et en premier lieu celui du CH Laval attenant au plateau technique reste une priorité. Deux nouveaux médecins sont recrutés depuis le CHU d'Angers et vont rejoindre l'équipe au début du mois de janvier prochain.



## PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



### Le déploiement d'un SMUR territorial pour couvrir en continu les besoins du département

Les trois équipes d'urgentistes mayennaises sont mobilisées pour assurer une couverture SMUR territorial continue, appuyée par deux unités mobiles paramédicales (UMH-P).

L'organisation repose sur :

- un **planning unique** élaboré et coordonné par le CH Laval,
- une **anticipation** dans la construction des plannings pour faciliter la coordination,
- une **démarche d'attractivité** pour attirer les urgentistes .

### Travaux en cours dans le cadre de la mission d'appui

Le comité de suivi a abordé les travaux en cours et les suites à envisager pour les prochaines semaines :

- **Poursuivre la stabilisation des trois SU du territoire et rendre lisible les organisations ;**
- **Poursuivre les travaux techniques pour le SAMU** en lien avec le niveau national.
- **Déployer une information partagée entre les SAMU Bretagne / Pays de la Loire**
- **Formaliser des coopérations avec les SMUR périphériques.**
- **Construire la gouvernance territoriale SU / SAMU / SMUR à l'échelle du GHT.**
- **Consolider le planning territorial SMUR.**

La Préfecture de la Mayenne et l'ARS Pays de la Loire réaffirment que l'ensemble des actions engagées visent à garantir un accès équitable, sécurisé et clairement organisé aux soins urgents dans le département.

**Contacts presse :**

**Cabinet de la préfète de Mayenne**

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle  
[pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr) - 06 33 56 20 80 / 02 43 01 50 70/71/72

**ARS Pays de la Loire**

Département communication  
[ars-pdl-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-communication@ars.sante.fr) - 06 78 26 56 94